

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

## Hausse des DPAE en 2016 : les contrats très courts reculent au profit des CDI et des CDD de plus d'un mois

En 2016, près d'1,6 million de Déclarations préalables à l'embauche (DPAE) ont été émises en Paca dans les secteurs concurrentiels hors agriculture, particuliers employeurs et intérim, soit une hausse de 1,1 % par rapport à 2015. Cette progression concerne l'ensemble des départements de la région, à l'exception des Bouches-du-Rhône.

L'augmentation des DPAE a été portée par la croissance des recrutements en CDI et en CDD de plus d'un mois (resp. +6,8 %, +6,0 %), alors que les embauches en CDD de moins d'un mois ont diminué (-1,5 %). Ainsi, bien que les CDD très courts représentent toujours la majorité des embauches, leur part a diminué en 2016 au profit des contrats plus longs.

Dans tous les grands secteurs d'activité, les DPAE ont augmenté. Dans le tertiaire marchand, la hausse a toutefois été freinée par un recul des embauches dans les deux principaux sous-secteurs recruteurs de la région : l'"hébergement-restauration" et les "activités scientifiques et techniques".

Contrairement aux très grands établissements qui ont réduit leurs embauches en 2016, les moins de 250 salariés ont émis davantage de DPAE. Parmi eux, les établissements de moins de 10 salariés sont ceux qui ont le plus contribué à cette hausse.

Concernant le profil des nouveaux recrutés, chacune des classes d'âge a profité de l'augmentation des déclarations d'embauche. Les DPAE féminines ont en revanche reculé dans l'ensemble, bien qu'elles aient augmenté en CDI et CDD de plus d'un mois.

### ■ En 2016, les déclarations d'embauche progressent de 1,1 %

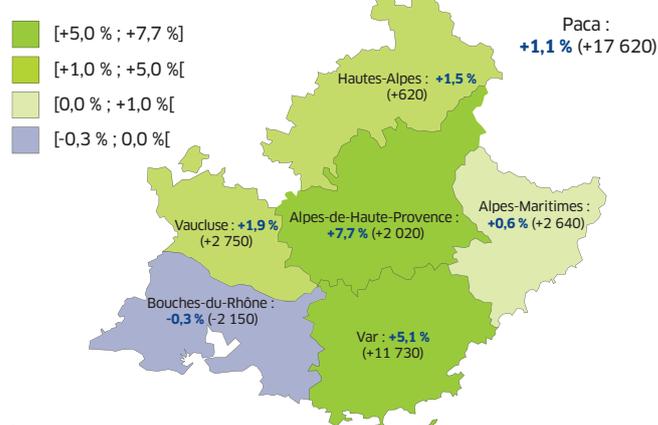
En 2016, 1 567 700 DPAE ont été signées en Paca dans les secteurs marchands hors agriculture, particuliers employeurs et intérim > **Tableau page 5**. Par rapport à 2015, cela représente une hausse de 1,1 % (+17 600).

À l'exception des Bouches-du-Rhône où le nombre d'embauches recule légèrement (-0,3 %), cette progression est visible dans l'ensemble des départements de la région (entre +0,6 % dans les Alpes-Maritimes et +7,7 % dans les Alpes-de-Haute-Provence) > **1**.

En tête du nombre de déclarations, le département des Bouches-du-Rhône concentre 41 % des DPAE de Paca (soit 638 400) et presque la même part des emplois salariés de la région en 2015 (45 %). Il est suivi par les Alpes-Maritimes (24 % des emplois de Paca et 30 % des DPAE régionales, soit 470 600), le Var (15 % des emplois et des déclarations, soit 241 900 DPAE) et le Vaucluse (11 % des salariés de Paca et 9 % des DPAE, soit 146 000). Les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes rassemblent, quant à eux, respectivement 2 % et 3 % des DPAE de Paca et une proportion équivalente des emplois régionaux.

À l'échelle de la France entière, le nombre de DPAE progresse de 4,1 % sur un an, pour atteindre 19 090 300 déclarations.

### 1 Évolution du nombre de DPAE, entre 2015 et 2016 (données brutes)



**Note :** données provisoires  
**Champ :** secteur concurrentiel marchand, hors agriculture, particuliers employeurs et intérim.  
**Source :** Urssaf

## ■ Une hausse tirée par les CDI et les CDD de plus d'un mois

Au niveau régional, la progression des déclarations d'embauche s'explique par la nette croissance des CDI et des CDD de plus d'un mois : +6,8 % et +6,0 % respectivement. Ces deux types de contrats représentent désormais 16 % et 20 % des DPAE de la région, soit +0,8 point et +0,9 point en un an >2. À l'inverse, le nombre de contrats très courts (inférieurs à un mois) recule de 1,5 %. S'ils constituent toujours la majorité des déclarations d'embauche (65 %), leur part baisse de 1,7 point en 2016.

Le même constat se fait à l'échelle départementale. Toutefois, dans les Alpes-de-Haute-Provence et le Var, le nombre de CDD très courts progresse aussi modérément. *In fine*, la part des CDD de moins d'un mois se replie dans l'ensemble des départements de la région au profit des contrats plus longs.

En France, la hausse est aussi portée par les CDI et des CDD de plus d'un mois (respectivement +9,4 % et +5,3 %). En revanche, contrairement à Paca, les contrats très courts augmentent également (+2,6 %). Leur part baisse néanmoins au profit des deux autres types de contrats.

## ■ Les DPAE augmentent dans tous les grands secteurs d'activité

En Paca, le nombre de déclarations d'embauche progresse dans chacun des grands secteurs d'activité. Dans le tertiaire marchand, principal secteur employeur de la région avec près de 93 % des DPAE (soit 1 457 100), il s'accroît de 1,0 %. Dans la construction (4 % des DPAE, soit 62 400), la hausse est la plus vive de la région : +4,7 %. Enfin, dans l'industrie (3 % du total régional, soit 48 100), le volume de DPAE progresse de 1,9 %.

Quel que soit le secteur d'activité, le nombre de nouvelles embauches a progressé plus rapidement en CDI que dans les autres types de contrat. Ainsi, dans la construction (CDI de chantier) et l'industrie où le recours à ce type de contrat est le plus fréquent (resp. 45 % et 39 % des DPAE), la part des DPAE en CDI a augmenté de 1,8 point et 1,2 point. Dans le tertiaire marchand où seules 14 % des intentions d'embauches sont en CDI, elle a progressé de 0,7 point. À l'inverse, la part des DPAE en CDD de moins d'un mois a diminué dans chacun des secteurs d'activité (entre -1,5 et -1,6 point).

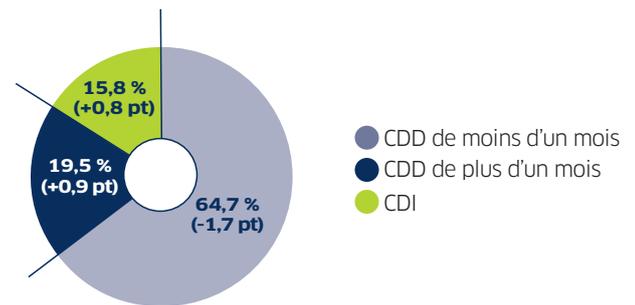
Au niveau national, le nombre d'embauches augmente également dans chacun des grands secteurs d'activité. La hausse atteint +4,0 % dans le tertiaire marchand, +7,6 % dans la construction et +3,4 % dans l'industrie. La dynamique par type de contrat est similaire à la région.

## ■ La faible progression dans le tertiaire marchand s'explique par un repli dans les deux principaux sous-secteurs recruteurs de Paca

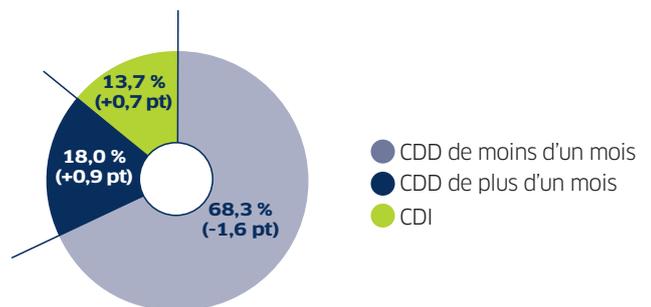
En 2016, les deux sous-secteurs les plus recruteurs, l'"hébergement-restauration" et les "activités scientifiques et techniques", qui concentrent plus de la moitié des DPAE régionales, ont réduit leur volume d'embauches : respectivement -2,9 % et -1,7 %. Ces baisses sont cependant uniquement imputables au repli des déclarations en CDD de moins d'un mois (resp. -6,6 % et -3,8 %) très largement majoritaires dans ces sous-secteurs puisque leur part atteint respectivement deux tiers et trois quarts des DPAE. Dans le même temps, les recrutements en CDI

## 2 Répartition des DPAE par type de contrat selon le secteur d'activité en Paca, en 2016 (données brutes, parts en % et évolutions sur un an en point)

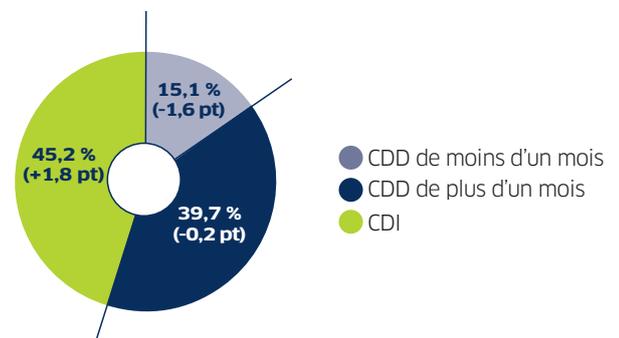
### Tous secteurs confondus



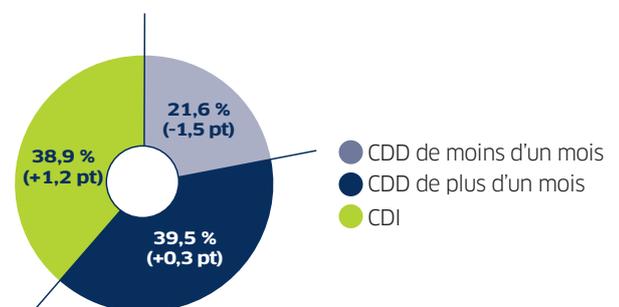
### Tertiaire marchand (93 % des DPAE)



### Construction (4 % des DPAE)



### Industrie (3 % des DPAE)



**Note :** données provisoires, arrondies  
**Champ :** secteur concurrentiel marchand, hors agriculture, particuliers employeurs et intérim.  
**Source :** Urssaf

et en CDD de plus d'un mois ont augmenté. Dans l'“hébergement-restauration”, le recul observé est toutefois à relativiser. En effet, celui-ci a été essentiellement concentré dans le département des Alpes-Maritimes (-8,4 %), principal émetteur de DPAE dans ce sous-secteur (42 %), qui a été frappé par l'attentat de Nice du 14 juillet. Au niveau national en revanche, les embauches ont progressé dans l'“hébergement-restauration” (+1,1 %) et les “activités scientifiques et techniques” (+4,8 %).

À l'inverse, les sous-secteurs du tertiaire marchand qui ont été les plus dynamiques en 2016 en Paca sont le “transport” (+13,3 %, 4 % des DPAE de Paca), l'“information et communication” (+10,9 %, 3 % des DPAE de la région) et le “commerce” (+6,9 %, 13 % des DPAE régionales). Dans les “autres activités de services” (18 % des DPAE), la hausse est plus modérée (+2,9 %). Cependant, dans tous ces sous-secteurs à l'exception du commerce, la part des CDI a baissé. En France également, c'est dans ces mêmes sous-secteurs que les progressions sont les plus importantes.

Dans l'industrie, les sous-secteurs qui ont le plus contribué à la hausse des DPAE en 2016 sont l'industrie agroalimentaire (+2,8 %), la “fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines” (+7,1 %) et la “fabrication de matériels de transport” (+17,1 %). Dans ces trois sous-secteurs, le nombre de CDI et de CDD de plus d'un mois progresse. Les recrutements se replient en revanche dans les “industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution” et le “raffinage”. Pour le premier, le recul concerne uniquement les CDI, tandis que la baisse concerne tous les types de contrats pour le second. Au niveau national, le nombre de DPAE progresse dans l'ensemble des sous-secteurs industriels, et notamment dans la “cokéfaction et raffinage” et dans la “fabrication de matériels de transport”.

### ■ Hausse des DPAE dans les établissements de moins de 250 salariés...

En 2016, les déclarations d'embauche dans les établissements de moins de 250 salariés (74 % des DPAE) se sont accrues de 2,5 % > ③. L'augmentation concerne tous les départements à l'exception des Bouches-du-Rhône (-1,2 %).

Instaurée fin janvier 2016, “l'aide à l'embauche PME” offre une prime aux petites et moyennes entreprises de moins de 250 salariés (moyenne des effectifs déterminés chaque mois au cours des 12 mois de 2015) pour toute nouvelle embauche en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois, à temps plein ou partiel, et dont la rémunération n'excède pas 1,3 Smic (environ 1 900€ bruts mensuels). D'un montant de 500€ par trimestre, elle peut être versée pendant les deux premières années du contrat (soit 4 000€ au maximum par salarié) et se cumuler avec d'autres dispositifs existants : réduction générale des cotisations patronales sur les bas salaires, CICE, ... D'abord limitée aux embauches réalisées jusqu'au 31 décembre 2016, un décret a prolongé cette aide jusqu'au 30 juin 2017.

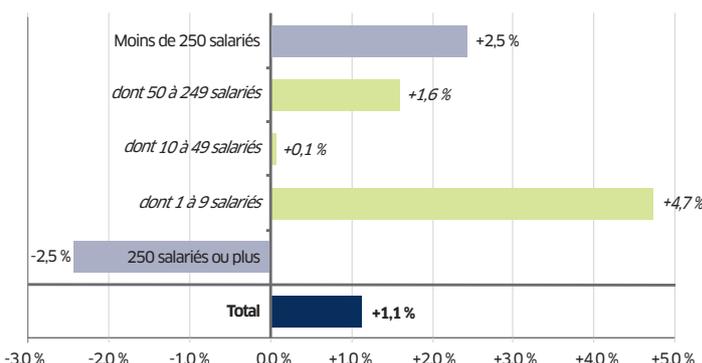
Cette mesure s'inscrit dans la continuité des politiques d'abaissement du coût du travail à proximité du Smic ; elle s'en

Tous les secteurs d'activité ont bénéficié de cette embellie : +2,4 % dans le tertiaire marchand, +3,7 % dans la construction et +1,6 % dans l'industrie. Si la hausse a également profité à tous les types de contrats, elle a été nettement plus rapide pour les CDI et les CDD de plus d'un mois : respectivement +5,8 % et +6,3 % (contre +0,3 % pour les CDD de moins d'un mois). La part de ces contrats a ainsi augmenté de 0,6 et 0,8 point et s'élève désormais à 17 % et 22 % des embauches dans les établissements de moins de 250 salariés. Cette progression peut notamment être reliée à la mise en place de la “prime à l'embauche PME” début 2016, dont le but est d'encourager les recrutements en CDI et en CDD de plus de 6 mois dans les entreprises de moins de 250 salariés

#### > Encadré ci-dessous.

À un niveau de détail plus fin, la hausse a surtout été marquée dans les établissements de moins de 10 salariés : +4,7 %. C'est d'ailleurs uniquement dans cette tranche d'effectifs que le nombre de déclarations d'embauche progresse dans l'ensemble des départements de Paca. Leur part dans les DPAE de l'ensemble des établissements a ainsi augmenté de 1,1 point et atteint 32 % en Paca (jusqu'à 51 % dans les Alpes-de-Haute-Provence).

### ③ Évolution du nombre de DPAE selon la taille de l'établissement en Paca, entre 2015 et 2016 (données brutes)



Note : données provisoires  
 Champ : secteur concurrentiel marchand, hors agriculture, particuliers employeurs et intérim.  
 Source : Urssaf

distingue toutefois en ciblant les PME et en privilégiant les emplois stables aux contrats courts.

Si cette prime a conduit à une augmentation des recrutements dans les PME et notamment les plus petites (cf. *supra*), il est toutefois difficile d'établir un lien direct entre cette mesure et la hausse des DPAE observée dans cette étude.

#### Pour en savoir plus :

- > Pouget J. et al. (2017), “La France garde la cadence”, *Insee Note de conjoncture*, décembre
- > Beaumont P. et al. (2016), “Prime à l'embauche dans les petites et moyennes entreprises : une première évaluation à partir des déclarations d'embauche”, *Insee Analyses n°29*, décembre
- > Anne-Braune J., Ozil S. (2016), “Les aides à l'embauche : un outil efficace de soutien à l'emploi ?”, *Trésor-éco n°77*, août

## ■ ... recul dans les très grands établissements

À l'inverse, le nombre de DPAE dans les établissements de 250 salariés ou plus (un quart des DPAE régionales) s'est replié en 2016 en Paca : -2,5 %. La baisse, qui ne s'observe que dans les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes (respectivement -34,6 % et -10,3 %) n'a pas pu être compensée par la hausse des déclarations dans les quatre autres départements de la région (de +1,4 % dans les Bouches-du-Rhône à +7,4 % dans le Vaucluse).

Cette diminution s'explique par la réduction du nombre d'embauches en CDD de moins d'un mois (-5,3 %), principal contrat que proposent les très grands établissements (75 % de leurs DPAE), tandis que les recrutements en CDI et CDD de plus d'un mois ont progressé (respectivement +11,3 % et +4,4 %). La part des contrats très courts diminue ainsi de 2,3 points en 2016 au profit des CDI (+1,4 point) et des CDD de plus d'un mois (+0,9 point). Par ailleurs, les recrutements dans les établissements de 250 salariés ou plus ne diminuent que dans le tertiaire marchand (-2,8 %), secteur qui a la plus forte propension à proposer des CDD très courts.

## ■ La hausse des DPAE profite à toutes les classes d'âge, mais pas aux femmes

En 2016, le nombre de DPAE augmente dans chacune des classes d'âge en Paca. Là encore, la hausse est portée par la progression des embauches en CDI et en CDD de plus d'un mois, alors que le nombre de CDD de moins d'un mois diminue (sauf pour les moins de 25 ans où il se stabilise).

Au niveau départemental, le constat est similaire, sauf dans les Alpes-Maritimes où les recrutements de jeunes se replient et dans les Bouches-du-Rhône où la baisse concerne les seniors et les 25-34 ans.

Par ailleurs, contrairement aux embauches masculines qui progressent de 2,3 %, les recrutements féminins se replient de 0,3 % en 2016. La baisse ne s'observe que dans Alpes-Maritimes (-0,9 %) et les Bouches-du-Rhône (-3,2 %). Au niveau régional, elle ne concerne que les embauches en CDD de moins d'un mois (-3,2 %), tandis que celles en CDI et en CDD de plus d'un mois augmentent (+6,6 % et +5,7 %). Au total, la part des DPAE féminines en CDI et en CDD de plus d'un mois progresse (respectivement +0,9 point et +1,1 point), si bien que ces types de contrats représentent désormais 14 % et 19 % des embauches de femmes. Enfin, si les DPAE féminines augmentent dans l'industrie et la construction, elles se replient dans le tertiaire marchand (-0,5 %), leur principal secteur employeur (97 % des DPAE chez les femmes).

Chez les hommes, les embauches augmentent dans tous les grands secteurs d'activité. Si le nombre de DPAE en CDD très courts se stabilise, il progresse significativement pour les CDI et les CDD de plus d'un mois (respectivement +6,9 % et +6,2 %). Ainsi, la part des embauches d'hommes en CDI et en CDD de plus d'un mois augmente de 0,7 point chacune, pour atteindre 17 % et 20 %.

Virginie Meyer et Mathieu Sauviac

Les **Déclarations préalables à l'embauche (DPAE)** constituent actuellement la seule source statistique exhaustive permettant de suivre la dynamique de l'embauche. Rassemblées par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos), elles fournissent une information exhaustive sur les intentions d'embauche des établissements au cours du temps et renseignent notamment la date prévue d'embauche, la nature et le cas échéant la durée du contrat (CDI, CDD ou autre contrat temporaire).

La DPAE est une formalité obligatoire préalable à l'embauche qui traduit une intention d'embauche à très court terme. L'employeur doit l'adresser à l'Urssaf (ou à la MSA selon le régime dont il relève) au plus tôt huit jours avant l'embauche et au plus tard dans l'instant qui précède cette embauche, et ce, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. La DPAE permet d'ouvrir au salarié ses droits sociaux.

Est concerné par la DPAE tout employeur de salariés relevant du régime général de Sécurité sociale à l'exception des particuliers employeurs de personnel de maison, des stagiaires avec convention de stage, des vendeurs à domicile et des salariés dont l'embauche est réalisée à l'étranger.

L'État, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont également l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. C'est notamment le cas pour les recrutements en contrat aidé (Contrat unique d'insertion, Emploi d'avenir, etc.).

Dans cette publication, le **champ** couvre l'ensemble des activités concurrentielles hors agriculture et intérim. Les données sont brutes. Les CDD de plus d'un mois correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours. Les renouvellements de contrat font aussi l'objet d'une DPAE.

Les déclarations préalables à l'embauche correspondent à des **flux** d'intentions d'embauche et non à des embauches effectives ou à des stocks d'emploi. Toutefois, la quasi-totalité des DPAE se traduisent dans les faits par une embauche. Aussi, dans ce bilan, le terme seul d'embauches sera parfois utilisé par commodité pour parler d'intentions d'embauches.

**Pour en savoir plus :**

<http://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/donnees-statistiques/bases-de-donnees.html>

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Direccte Paca : [www.paca.direccte.gouv.fr](http://www.paca.direccte.gouv.fr)

## Caractéristiques des DPAE, en 2016 (données brutes)

	Paca (100,0 %)		Alpes-de-Haute-Provence (1,8 %)		Hautes-Alpes (2,7 %)		Alpes-Maritimes (30,0 %)		Bouches-du-Rhône (40,7 %)		Var (15,4 %)		Vaucluse (9,3 %)	
	Nombre	Évolution sur un an (en %)	Nombre	Évolution sur un an (en %)	Nombre	Évolution sur un an (en %)	Nombre	Évolution sur un an (en %)	Nombre	Évolution sur un an (en %)	Nombre	Évolution sur un an (en %)	Nombre	Évolution sur un an (en %)
<b>Total</b>	<b>1 567 716</b>	<b>+1,1</b>	<b>28 361</b>	<b>+7,7</b>	<b>42 393</b>	<b>+1,5</b>	<b>470 550</b>	<b>+0,6</b>	<b>638 436</b>	<b>-0,3</b>	<b>241 927</b>	<b>+5,1</b>	<b>146 049</b>	<b>+1,9</b>
<b>Type de contrat</b>														
CDI	246 672	+6,8	3 818	+11,0	3 712	+2,5	76 220	+6,9	103 347	+4,0	38 221	+13,4	21 354	+9,3
CDD de plus d'un mois	305 988	+6,0	10 980	+8,8	18 464	+9,4	75 257	+4,5	100 099	+5,9	70 516	+6,1	30 672	+6,4
CDD de moins d'un mois	1 015 056	-1,5	13 563	+5,9	20 217	-5,0	319 073	-1,7	434 990	-2,6	133 190	+2,4	94 023	-1,0
<b>Secteur d'activité de l'établissement</b>														
<b>Industrie</b>	<b>48 132</b>	<b>+1,9</b>	<b>1 655</b>	<b>-0,3</b>	<b>1 340</b>	<b>-3,1</b>	<b>9 400</b>	<b>-2,3</b>	<b>20 345</b>	<b>+1,5</b>	<b>8 845</b>	<b>+6,6</b>	<b>6 547</b>	<b>+4,9</b>
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	22 164	+2,8	914	+3,9	981	-5,3	4 444	-8,9	8 049	+13,1	4 644	+2,6	3 132	+0,4
Raffinage	64	-36,6	-	-	-	-	-	-	64	-36,6	-	-	-	-
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	4 767	-2,9	81	-8,0	108	+1,9	750	-13,6	2 053	-7,9	1 080	+12,6	695	+5,6
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	2 361	+7,1	10	-23,1	19	+5,6	442	+8,1	1 137	+0,4	336	+30,7	417	+11,2
Fabrication de matériels de transport	1 434	+17,1	17	-5,6	12	+50,0	323	+87,8	600	-10,7	404	+56,6	78	-19,6
Fabrication d'autres produits industriels	17 342	+0,5	633	-4,2	220	+2,3	3 441	+4,4	8 442	-3,9	2 381	+3,7	2 225	+11,6
<b>Construction</b>	<b>62 446</b>	<b>+4,7</b>	<b>1 402</b>	<b>+12,8</b>	<b>1 690</b>	<b>-1,4</b>	<b>16 038</b>	<b>+2,6</b>	<b>23 014</b>	<b>+0,4</b>	<b>13 733</b>	<b>+5,1</b>	<b>6 569</b>	<b>+9,0</b>
<b>Tertiaire marchand</b>	<b>1 457 138</b>	<b>+1,0</b>	<b>25 304</b>	<b>+8,0</b>	<b>39 363</b>	<b>+1,8</b>	<b>445 112</b>	<b>+0,6</b>	<b>595 077</b>	<b>-0,6</b>	<b>219 349</b>	<b>+5,0</b>	<b>132 933</b>	<b>+1,5</b>
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	205 722	+6,9	6 036	+9,6	6 192	+5,2	49 142	+8,5	77 770	+5,1	40 625	+9,8	25 957	+5,0
Transports et entreposage	68 937	+13,3	1 334	+10,6	4 218	+21,7	24 212	+22,4	23 712	+8,9	8 462	+19,8	6 999	-7,1
Hébergement et restauration	431 465	-2,9	8 445	+7,6	14 672	+5,2	179 345	-8,4	109 686	-0,6	78 586	+0,6	40 731	+6,8
Information et communication	48 545	+10,9	368	+57,3	715	+7,4	14 038	+35,4	29 718	+3,0	1 880	+2,4	1 826	+1,4
Activités financières et d'assurance	14 645	-5,1	164	+5,8	187	+12,0	3 459	-11,7	7 572	-3,9	2 344	+0,2	919	-5,7
Activités immobilières	16 248	+3,9	222	-15,9	534	-12,7	6 800	+22,8	4 311	+4,4	3 230	-4,9	1 151	-32,3
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	395 562	-1,7	2 837	-1,8	4 243	-28,4	101 762	+1,5	217 824	-5,4	43 521	+12,4	25 375	+4,0
Autres activités de services	276 014	+2,9	5 898	+10,5	8 602	+7,5	66 354	+7,6	124 484	+2,7	40 701	+0,9	29 975	-5,6
<b>Taille de l'établissement</b>														
De 1 à 9 salariés	505 409	+4,7	14 517	+8,5	19 865	+3,0	133 691	+7,1	178 929	+5,7	101 658	+0,6	56 749	+3,7
De 10 à 49 salariés	355 839	+0,1	5 862	-2,1	10 512	+9,4	125 497	-2,5	119 171	-1,2	61 184	+11,4	33 613	-6,1
De 50 à 249 salariés	301 335	+1,6	3 488	+32,5	6 087	+59,8	94 658	+12,3	133 660	-9,0	35 029	+10,7	28 413	+3,9
250 salariés ou plus	405 133	-2,5	4 494	+3,5	5 929	-34,6	116 704	-10,3	206 676	+1,4	44 056	+3,4	27 274	+7,4
<b>Sexe du salarié</b>														
Homme	863 783	+2,3	14 805	+6,6	23 984	-2,3	264 493	+1,7	349 215	+2,1	132 761	+4,7	78 525	+2,0
Femme	703 933	-0,3	13 556	+8,8	18 409	+6,9	206 057	-0,9	289 221	-3,2	109 166	+5,6	67 524	+1,9
<b>Âge du salarié</b>														
Moins de 25 ans	423 439	+1,7	8 954	+4,2	12 163	0,0	117 716	-1,6	171 076	+3,0	70 061	+4,5	43 469	+1,2
De 25 à 34 ans	413 006	+0,1	6 956	+5,1	12 124	+1,7	125 603	+0,1	166 906	-2,4	63 616	+5,4	37 801	+1,6
De 35 à 49 ans	455 778	+2,0	7 840	+10,6	11 347	+0,1	142 811	+2,6	184 911	+0,2	66 721	+4,4	42 148	+3,3
50 ans ou plus	275 493	+0,5	4 611	+14,0	6 759	+6,3	84 420	+0,9	115 543	-2,8	41 529	+6,8	22 631	+1,1

Note : données provisoires

Champ : secteur concurrentiel marchand, hors agriculture, particuliers employeurs et intérim

Source : Urssaf

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. : 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Laurent Neyer, Directeur régional par intérim

Chef du service études, statistiques et évaluation : Rémi Belle - [remi.belle@direccte.gouv.fr](mailto:remi.belle@direccte.gouv.fr)

Réalisation : Virginie Meyer - [virginie.meyer@direccte.gouv.fr](mailto:virginie.meyer@direccte.gouv.fr), Mathieu Sauviac - [mathieu.sauviac@direccte.gouv.fr](mailto:mathieu.sauviac@direccte.gouv.fr)

Conception : L'Agence Mars